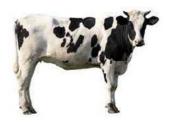
Ref: DGAL/SDSPA/2016-872 16 octobre 2025

Prélèvements dermatose nodulaire contagieuse En cas de suspicion clinique en élevage (1/2)

Prélèvements uniquement sur animaux présentant des signes cliniques évocateurs de la DNCB =

Nodules qui apparaissent 48h après l'hyperthermie et hyperthermie et/ou jetage, ptylalisme, épiphora et/ou adénite généralisée,

qu'ils soient vaccinés ou non



Prélèvements de 5 animaux maximum par site (bâtiment ou pâture)

Prélèvements de nodules

2 à 4 nodules cutanés par animal Punch à biopsie ou bistouri (2 ou 4 mm) dans tube sec



Les nodules sont le prélèvement de choix (même sur lésions anciennes) Cibler les tissus nodulaires les moins remaniés, éviter les tissus suppurés et nécrosés en visant le cœur de la lésion plutôt que le tissu périphérique

1 tube sec (5 ml/tube) Sérum pour LNR si foyer



+ Prélèvement si hyperthermie

Prélèvement de sang sur tous les bovins fiévreux

1 Tube EDTA - sang total (5 ml/tube).

+ Prélèvement si ptyalisme, jetage, épiphora

Prélèvement des sécrétions nasales, buccales ou oculaires

Écouvillon buccal, nasal ou oculaire (sec ou sur milieu de transport)



la fiche de commémoratifs doit être à l'extérieur de l'emballage secondaire

Triple emballage étanche UN3373 sous couvert du froid (4°C si transport < 72h;

Transport optimal < 24h; Congelé si transport > 72h)

Merci de remplir la fiche de commémoratifs en précisant <u>le statut</u> vaccinal des bovins

> bien identifier les échantillons



16 octobre 2025 Ref : DGAL/SDSPA/2016-872

Prélèvements dermatose nodulaire contagieuse En cas de suspicion clinique en élevage (2/2)

Envoi des prélèvements au laboratoire

Envoi à un des laboratoires agréés,

préalablement prévenu par la DDPP par téléphone :

LDAV 73:

Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires 321 chemin des Moulins 73024 CHAMBERY Cedex

Accueil: Lundi au vendredi 8h00-12h00 13h00-17h00 (16h30 le vendredi)

Téléphone: 04 79 33 19 27 Secrétariat: labo@savoie.fr

Astreinte téléphonique week-end uniquement : 07 65 18 75 84 Vendredi : 16h30-19h Samedi-dimanche-férié : 8h-19h

LDA01

Site Santé animale Chemin de la Miche Cénord 01000 BOURG EN BRESSE

Standard du lundi au vendredi : 8h00-12h30 13h30-16h30 Réception échantillons jusqu'à 17h30 du lundi au jeudi

Tél secrétariat : 04 74 45 58 00 secrétariat : lda01@ain.fr
PCR : lda01.sero@ain.fr

Astreinte : vendredi 16h30 à 19h et samedi-dimanche - férié de 8h à 19h : 06 30 48 23 32



Le résultat du LDA est suffisant pour la DDPP sur la suite à donner :

- Levée APMS si résultat PCR négatif ou si souche vaccinale,
- APDI si résultat PCR positif souche sauvage de DNCB